Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260309-02_03_2026_01-DE

DEPARTEMENT

DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT

DE MORLAIX

ASSOCIATION SYNDICALE D'IRRIGATION DES ODEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT

Séance du Lundi 09 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 Mars 2026 à seize heures
L'association syndicale d'Irrigation des Odeven, s'est
Réunie sous la présidence de M. EDERN Arnaud– Directeur.

Date de convocation : **02 Mars 2026**

Etaient présents : M. Arnaud EDERN ; M. Anthony CUEFF ; M. Jean-Charles ROUÉ ; M. Thierry ROZEC

Objet : **INDEMNITES DE FONCTION 2026**

Le Conseil Syndical, après avoir considéré le temps passé à entretenir le réseau d'irrigation décide de fixer, par 3 voix pour et une abstention, l'indemnité de fonction de M. Arnaud EDERN, directeur à 2 600 € pour l'année 2026.

Pour copie conforme
Le Directeur
EDERN Arnaud

Le Secrétaire de séance,
Jean-Charles ROUÉ

Association Syndicat des Odeven TREFLAOUENAN

**selon l'article L.2122-17 du CGCT*

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le :
Affiché en Mairie :